

Commune de SORT en CHALOSSE  
**COMPTE-RENDU DE SÉANCE**  
**Du 18 février 2019 à 20H30**

Membres du Conseil Municipal : 13

En exercice =13

Présents : 11

Excusés : 2

Date de la convocation : 12 février 2019.

**Présents** : Jean Pierre Lahourcade, Pascal Bernadet, Cathy Dugrand, Françoise Mayet, Michel Tortigue, Bernard Crampette, Sabine Labarbe, Vincent Marquet, Christian Pierre, Christophe Proust, Fabienne Vieira.

**Excusés** : Laurence Bijard-Durruty, Thierry Capou.

Monsieur le maire sollicite l'accord du conseil municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour : acquisition d'une partie de la parcelle B39. Le conseil municipal accepte l'ajout de ce point.

Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

**Acquisition foncière par acte administratif. Parcelle B 39.**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'après accord de la SAFER de l'attribution d'une partie de la parcelle B 39, il convient d'acquérir cette partie de la parcelle pour une superficie de 30 ares, pour un montant de 510 €, par acte administratif.

Les frais d'arpentage seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver l'acquisition d'une partie de la parcelle B 39 par acte administratif.

Les frais administratifs de la SAFER (150€) seront à la charge de la commune.

**Acquisitions de parcelles privées dans Bois communal par actes administratifs.**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que trois parcelles sont enclavées au milieu du bois communal, qu'il convient d'acquérir ces parcelles.

Avec l'accord des propriétaires, ces transactions se feront par acte administratif et pour l'euro symbolique.

Ces parcelles sont définies comme suit :

**F 708** : d'une contenance cadastrale de 612 m<sup>2</sup>, en nature boisée, appartenant à Madame Jacqueline MARQUET.

**F 710** : d'une contenance cadastrale de 2649 m<sup>2</sup>, en nature boisée, appartenant à Madame Danielle, Marie LAUGA.

**F 770** : d'une contenance cadastrale de 1360 m<sup>2</sup>, en nature boisée, appartenant à Madame Jacqueline BUCAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les acquisitions des parcelles F 708, F 710 et F770 par acte administratif, pour l'euro symbolique et désigne Monsieur Pascal Bernadet, Premier Adjoint, pour signer les actes administratifs d'acquisition au nom de la commune.

Pour chaque parcelle, en accord avec les propriétaires, la SAFER et l'ONF, la valeur du bois sur pieds sera réglée par mandat administratif par la commune comme suit :

F 708 : 1000 €, F 710 : 500 € et F 770 : 300 €.

**Commune de SORT en CHALOSSE**  
**COMPTE-RENDU DE SÉANCE**  
**Du 18 février 2019 à 20H30**

**Commissions :**

**Bâtiments :**

Monsieur Christian Pierre explique au conseil municipal que la commission s'est réunie afin de déterminer un prévisionnel les travaux.

- école maternelle : réfection des sanitaires, installation de placards, et peintures extérieures à rafraichir.
- Eclairage salle polyvalente : remplacement des néons par des rampes à LED. Plusieurs devis ont été demandés.
- Gite : peintures extérieures : ferme et poteaux.

Salle polyvalente : les travaux avancent comme prévu. La commission propose de faire réaliser en béton les trottoirs autour de la cuisine.

Les conduites de rejet des eaux pluviales de la cuisine et de la salle polyvalente seront installées en régie par les agents techniques.

**Divers :**

**Courrier Elan :**

Monsieur le maire lit et fait circuler un courrier rédigée par l'équipe Première féminine de l'Elan Chalossais en remerciement de la réception organisée par la municipalité le 29 juin 2018 à Sort en Chalosse.

**PLUi :**

Monsieur le maire explique que le bureau d'études SCE mandaté par la communauté de communes Terres de Chalosse a présenté en comité de pilotage PLUi un projet d'assainissement collectif pour la commune. Il précise que pour les services de l'Etat, l'absence d'assainissement collectif est un frein à l'urbanisation de la commune.

**Maison Lacaze :**

Monsieur le maire expose qu'il a fait une demande auprès du SIETOM de Chalosse pour la mise à disposition de bennes dans le but de vider l'ancienne maison de Monsieur Lacaze. Il est convenu que ce travail sera réalisé le 22 mars 2019 par les agents techniques et les conseillers municipaux.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.**